

« TU N'AS PAS L'AIR AUTOCHTONE ! »

ET AUTRES PRÉJUGÉS





PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA¹

Population autochtone :

- 1 673 785 (4,9 %) au Canada ;
- 182 890 (2,3 %) au Québec.

La population autochtone est jeune. En 2016, l'âge moyen de la population autochtone était de 32,1 ans, soit près de dix ans de moins que l'âge moyen de la population non autochtone (40,9 ans).

Depuis 2006, la population autochtone a augmenté de 42,5 %, ce qui représente plus de quatre fois le taux de croissance de la population non autochtone au cours de la même période.

Grande diversité de réalités et d'identités culturelles :

- 11 nations au Québec ;
- 64 nations au Canada.

En 2016, 867 415 Autochtones vivaient dans une région urbaine comptant au moins 30 000 habitants, soit plus de la moitié (51,8 %) de la population autochtone totale. De 2006 à 2016, le nombre d'Autochtones vivant dans une région urbaine de cette taille a augmenté de 59,7 %.

1 PRÉJUGÉ

CHAQUE NATION ET
CHAQUE COMMUNAUTÉ
A SA PROPRE HISTOIRE.



LES AUTOCHTONES NE S'ENTENDENT PAS ENTRE EUX

Les **Autochtones*** ne sont pas un groupe homogène. « Autochtone » est un terme général, comme « Européen » ou « Africain » : il englobe différentes nations qui ont chacune leurs propres caractéristiques et réalités. Si l'on peut dire que la relation à la Terre est importante pour tous les peuples autochtones, il en va autrement pour les langues, les traditions et l'organisation sociale, qui diffèrent d'une communauté à l'autre. Chaque nation et chaque communauté a sa propre histoire et vit des situations spécifiques qui viennent teinter les décisions qu'elle prend ainsi que les intérêts qu'elle défend.

TOUT COMME LES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES ET D'AUTRES PEUPLES À TRAVERS LE MONDE, L'HISTOIRE DES RELATIONS ENTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES EST COMPLEXE ET ENTREMÊLÉE DE GUERRES ET D'ALLIANCES.

Tout comme les sociétés occidentales et d'autres peuples à travers le monde, l'histoire des relations entre les peuples autochtones est complexe et entremêlée de guerres et d'alliances. Malgré le fait que chaque nation et chaque communauté autochtone a sa propre histoire, les impacts de la colonisation, comme les traumatismes intergénérationnels², se font tout de même sentir chez la plupart d'entre elles, et ce, à des degrés divers.

Ainsi, il existe une solidarité entre les Nations, par exemple avec le travail de collaboration d'organisations et de regroupements comme l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, Femmes Autochtones du Québec et à travers divers mouvements sociaux qui existent depuis plus de 60 ans pour défendre les droits des peuples autochtones.

*** Mots en gras rouge-rosé, voir les définitions p.25-26**

² Fondation autochtone de guérison. *Un cheminement de guérison: points sommaires du rapport final*, 2006. [En ligne] <http://www.fadg.ca/downloads/sommaire-rapport-final.pdf> (consulté le 27 juin 2018).



**SELON STATISTIQUE
CANADA, 60 % DES
AUTOCHTONES AYANT
LE STATUT D'INDIEN
VIVENT HORS RÉSERVE
ET PAIENT DES IMPÔTS.**

2
PRÉJUGÉ

LES AUTOCHTONES NE PAYENT PAS DE TAXES NI D'IMPÔTS

Pour qu'un membre des communautés autochtones ne paye pas d'impôt sur le revenu, ni de taxes municipales ou de taxes de vente, il doit avoir le statut d'**Indien** inscrit, résider dans une réserve indienne et y travailler³. Cette exemption provient de l'imposition de la Loi sur les Indiens. Elle ne s'applique pas aux **Inuits**, aux **Métis** et aux Indiens sans statut ou encore aux personnes autochtones qui vivent hors des réserves.

Selon Statistique Canada, 59,7 % des Autochtones ayant le statut d'Indien vivent hors réserve et paient des impôts. Pourquoi ? Parce que le nombre d'emplois dans les réserves n'est pas suffisant pour faire travailler tous ceux et toutes celles qui le voudraient, parce que les réserves sont souvent surpeuplées et que plus de la moitié (51,8 %) des Autochtones choisissent de vivre en dehors de leur communauté afin d'étudier ou pour le travail, notamment.

L'exemption de taxes et d'impôts, qui est seulement applicable dans certaines situations spécifiques, ne peut donc être considérée comme un « privilège ». En effet, elle fait partie de la **Loi sur les Indiens**, qui donne aux Indiens inscrits le statut de mineur aux yeux du gouvernement fédéral. Cela vient donc avec tout un lot d'inconvénients : ne pas pouvoir contracter d'hypothèque, ni rédiger un testament, ne pas pouvoir disposer de ses biens, ne pas pouvoir être propriétaire d'un terrain, ne pas être admissible à des prêts (par exemple, pour démarrer une entreprise) et ce, peu importe sa situation financière, etc.

POUR QU'UN MEMBRE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES NE PAYE PAS D'IMPÔT SUR LE REVENU, NI DE TAXES MUNICIPALES OU DE TAXES DE VENTE, IL DOIT AVOIR LE STATUT D'INDIEN INSCRIT, RÉSIDER DANS UNE RÉSERVE INDIENNE ET Y TRAVAILLER.

³ Radio-Canada. *Chronique juridique : les réserves indiennes, ces terres de « Sa Majesté »*, 2017. [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1030593/chronique-juridique-les-reserves-indiennes-ces-terres-de-sa-majeste> (consulté le 27 juin 2018).

LES AUTOCHTONES
HORS ET DANS LES
RÉSERVES SONT
TENUS D'ACQUITTER
LEURS FACTURES
D'HYDRO-QUÉBEC.

3
PRÉJUGÉ



LES AUTOCHTONES NE PAIENT PAS LEUR FACTURE D'HYDRO-QUÉBEC

Les Autochtones hors et dans les réserves sont tenus d'acquitter leurs factures d'Hydro-Québec comme tout le monde. Par contre, comme toute personne vivant au Québec, ils peuvent avoir accès à des facilités de paiement étant donné les très faibles revenus de certaines familles. En outre, il faut savoir que certaines communautés autochtones au Québec et au Canada, par exemple celle de Kitcisakik, en Abitibi-Témiscamingue, n'ont pas l'électricité.

**CERTAINES COMMUNAUTÉS
AUTOCHTONES AU QUÉBEC
ET AU CANADA, PAR EXEMPLE
CELLE DE KITCISAKIK, EN
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE,
N'ONT PAS L'ÉLECTRICITÉ.**

IL FAUT TOUTEFOIS
SAVOIR QUE LA SOMME
ANNUELLE QUE REÇOIT
CHAQUE AUTOCHTONE
EN ÉCHANGE DE LA
SIGNATURE D'UN
TRAITÉ EST DÉRISOIRE
CONSIDÉRANT L'AMPLEUR
DU TERRITOIRE CÉDÉ.

4
PRÉJUGÉ

LES AUTOCHTONES REÇOIVENT DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT

À la suite de la signature de **traités** cédant leur territoire au gouvernement, les membres de certaines nations autochtones ont reçu des sommes d'argent et continuent à en recevoir. Cependant, ce n'est pas le cas pour la grande majorité des Autochtones au Québec, qui n'ont pas signé d'ententes avec le gouvernement fédéral.

Ces ententes ont surtout été réalisées avec les Autochtones de l'Ouest canadien, qui ont signé des traités numérotés au 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Il faut toutefois savoir que la somme annuelle que reçoit chaque Autochtone en échange de la signature d'un traité est dérisoire considérant l'ampleur du territoire cédé et les retombées économiques qui ont contribué à la prospérité du Canada. De plus, ces sommes n'ont pas été réévaluées en fonction de la valeur actuelle de la monnaie. Par exemple, en Ontario, le montant versé par personne s'élève actuellement à 4 \$ par année⁴, mais ce montant varie énormément d'une nation à l'autre.

PAR EXEMPLE, EN ONTARIO, LE MONTANT VERSÉ PAR PERSONNE S'ÉLÈVE ACTUELLEMENT À 4 \$ PAR ANNÉE.

4 Radio-Canada. *Des Autochtones veulent plus que les 4 \$ par année qu'ils reçoivent des gouvernements*, 2017. [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1057809/des-autochtones-veulent-plus-que-les-4-par-annee-qu'ils-recoivent-des-gouvernements> (consulté le 27 juin 2018).



LES AUTOCHTONES
NE SONT PAS DES
MIGRANTS.

5
PRÉJUGÉ

« RETOURNE CHEZ TOI ! »

Les Autochtones ne sont pas des migrants. Des mouvements de populations ont eu lieu il y a de cela plusieurs milliers d'années et ont permis l'établissement des peuples autochtones à travers les Amériques. Ce sont donc les premiers habitants des Amériques qui ont vu arriver par la suite plusieurs vagues d'immigration. Ils ne ressentent pas le besoin de « s'intégrer », car ils sont déjà établis en territoire traditionnel et occupé depuis des millénaires.

**CE SONT DONC LES PREMIERS
HABITANTS DES AMÉRIQUES
QUI ONT VU ARRIVER PAR LA
SUITE PLUSIEURS VAGUES
D'IMMIGRATION.**



ILS NE DEMANDENT
PAS D'AVOIR
PRÉSÉANCE SUR
CEUX DES AUTRES,
MAIS QUE LEURS
INTÉRÊTS ET LEURS
VISIONS SOIENT PRIS
EN CONSIDÉRATION.

6 PRÉJUGÉ

LES AUTOCHTONES NE VEULENT PAS S'INTÉGRER NI COLLABORER

Les peuples autochtones, comme beaucoup de peuples — dont les Québécois —, sont fiers de leur histoire, de leur culture et de leurs racines. Pour eux, le fait d'être assimilés signifierait la perte de leur identité. Leurs identités, leurs normes, leurs valeurs, leurs conceptions et leurs besoins doivent ainsi être respectés. Ils ne demandent pas d'avoir préséance sur ceux des autres, mais que leurs intérêts et leurs visions soient pris en considération. Cela n'a pas été le cas par le passé et ça l'est encore très peu aujourd'hui.

**LES PEUPLES AUTOCHTONES,
COMME BEAUCOUP DE PEUPLES
— DONT LES QUÉBÉCOIS —,
SONT FIERS DE LEUR HISTOIRE,
DE LEUR CULTURE ET DE LEURS
RACINES.**

Une des revendications des peuples autochtones est notamment de bâtir des relations de nation à nation avec les sociétés québécoises et canadiennes. Cela ne veut pas dire que les Autochtones ne se sentent pas Québécois ou Canadiens. Chaque Autochtone a un rapport particulier à son identité. Certains se revendiquent de leur Nation ou communauté tandis que d'autres se reconnaissent comme Canadiens ou Québécois, notamment.

7

PRÉJUGÉ



IL EXISTE D'AILLEURS DE NOMBREUX LEADERS
POSITIFS ET DES PROJETS INSPIRANTS MENÉS PAR
DES ORGANISMES ET COLLECTIFS AUTOCHTONES.

LES AUTOCHTONES SONT FIGÉS DANS LE PASSÉ

Plusieurs éléments historiques qui ont affecté la vie des peuples autochtones — Loi sur les Indiens, les **pensionnats autochtones**, la **rafle des années 1960** ou la **Crise d'Oka** — ne sont pas des événements lointains dans l'histoire. La *Commission de vérité et réconciliation du Canada* parle même de **génocide**⁵ culturel. Leurs répercussions dans les communautés sont encore significatives. C'est ce qu'on appelle les impacts intergénérationnels : les parents qui ont vécu ces événements traumatisants transmettent à leurs enfants les séquelles qui en ont résultées.

Les Autochtones ont le droit de commémorer des événements importants de leur histoire, tout comme d'autres peuples à travers le monde qui ont vécu des tragédies historiques.

Toutefois, il est vrai que les Autochtones ne veulent pas être réduits à ces événements. Ce ne sont pas des peuples figés dans l'histoire ! Ceux-ci veulent être reconnus pour leurs réalités et contributions contemporaines, ils désirent améliorer leurs conditions de vie et bâtir un futur meilleur. Il existe d'ailleurs de nombreux leaders positifs et des projets inspirants menés par des organismes et collectifs autochtones à travers le pays et la province du Québec.

LES AUTOCHTONES ONT LE DROIT DE COMMÉMORER DES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE LEUR HISTOIRE, TOUT COMME D'AUTRES PEUPLES À TRAVERS LE MONDE.

⁵ Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Honorer la vérité, réconcilier par l'avenir: sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 2015. [En ligne] http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/trc/IR4-7-2015-fra.pdf (consulté le 27 juin 2018).

IL EXISTE CERTES
DES AUTOCHTONES
QUI ONT DES
PROBLÈMES DE
CONSOMMATION
D'ALCOOL ET DE
DROGUES, MAIS ILS
NE REPRÉSENTENT
PAS LA MAJORITÉ.



8
PRÉJUGÉ

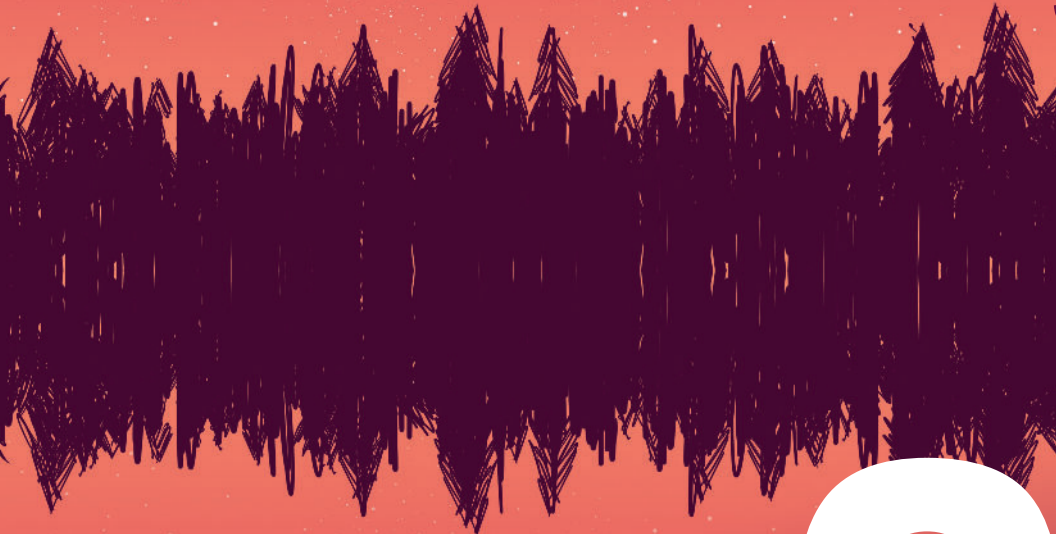
LA PLUPART DES AUTOCHTONES SONT ALCOOLIKES ET ITINÉRANTS

Il existe certes des Autochtones qui ont des problèmes de consommation d'alcool et de drogues, mais ils ne représentent pas la majorité. De plus, il faut comprendre que beaucoup de ces cas sont liés directement ou indirectement à l'expérience des pensionnats autochtones et à leurs impacts intergénérationnels.

La même logique s'applique à l'itinérance : ce n'est pas parce que l'on croise des itinérants autochtones en ville qu'ils représentent tous les Autochtones. Ils sont par contre plus nombreux proportionnellement dans certains grands centres, comme Montréal, comparativement au reste de la population.

CE N'EST PAS PARCE QUE L'ON CROISE DES ITINÉRANTS AUTOCHTONES EN VILLE QU'ILS REPRÉSENTENT TOUS LES AUTOCHTONES.

Plusieurs circonstances mènent à l'itinérance : le manque d'éducation, les problèmes de santé et financiers, la perte d'estime de soi, le lien rompu avec sa famille ou son identité, le manque de ressources culturellement sécurisantes pour les Autochtones (notamment en santé mentale), une situation d'inégalité économique, etc.



COMME LA SOCIÉTÉ
QUÉBÉCOISE, LES
AUTOCHTONES
PEUVENT AVOIR DES
POSITIONS DIVERGENTES
SUR LES PROJETS
D'EXPLOITATION.

9 PRÉJUGÉ

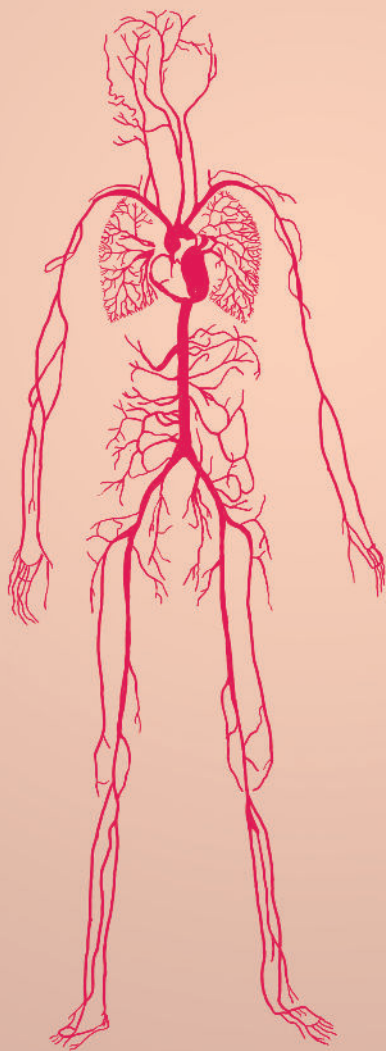
LES AUTOCHTONES SONT CONTRE LES PROJETS D'EXPLOITATION

De nombreux Autochtones sont en faveur des projets de développement puisqu'ils peuvent générer des emplois qui sont essentiels à la vitalité de leurs communautés. Ce qu'ils veulent, cependant, c'est qu'on les consulte avant de développer des projets sur leurs territoires ancestraux, et ils veulent un juste partage des bénéfices tirés de l'exploitation de leurs terres. En tant que premiers habitants du pays, les Premières Nations qui n'ont pas signé de traité ont des droits ancestraux sur ces terres. Par conséquent, on devrait toujours les consulter pour tout projet de développement à venir. L'Organisation des Nations Unies demande d'ailleurs à l'État d'obtenir leur consentement au préalable, de manière libre et éclairée, en cas de développement de projets d'exploitation sur leurs territoires et ressources.

CE QU'ILS VEULENT CENDANT, C'EST QU'ON LES CONSULTE AVANT DE DÉVELOPPER DES PROJETS SUR LEURS TERRITOIRES ANCESTRAUX.

Or, actuellement, les Autochtones sont souvent mis devant le fait accompli et bénéficient très peu des retombées économiques de ces projets. Les Autochtones aimeraient également que leurs idées soient prises en considération dans les projets, de même que leurs compétences, entre autres quant à la connaissance du territoire, à la conservation de la faune et de la flore.

Comme la société québécoise, les Autochtones peuvent avoir des positions divergentes sur les projets d'exploitation ; certaines personnes peuvent être pour et d'autres sont contre, notamment pour des questions environnementales ou de préservation du territoire.



10

PRÉJUGÉ

LE CINÉMA
HOLLYWOODIEN,
NOTAMMENT, A
CONTRIBUÉ À
FAÇONNER
L'IMAGINAIRE
COLLECTIF ET LES
REPRÉSENTATIONS
D'UN AUTOCHTONE
« TYPIQUE ».

« TU N'AS PAS L'AIR AUTOCHTONE ! »

Le cinéma hollywoodien, notamment, a contribué à façonner l'imaginaire collectif et les représentations d'un Autochtone « typique »⁶.

Il est faux de croire que les Autochtones ont tous le même type d'apparence physique. Des Autochtones se font souvent dire « Tu n'as pas l'air autochtone » parce qu'ils ne correspondent pas à la représentation stéréotypée que la population se fait d'eux.

Il existe pourtant une grande diversité de traits physiques chez les Autochtones. Il est donc possible d'en rencontrer avec des cheveux blonds et des yeux bleus, par exemple. De plus, il ne faut pas s'attendre à ce que les Autochtones portent quotidiennement leurs habits ou symboles traditionnels, qui sont généralement réservés pour les cérémonies ou les pow-wow.

**IL EST FAUX DE CROIRE QUE
LES AUTOCHTONES ONT TOUS
LE MÊME TYPE D'APPARENCE
PHYSIQUE.**

⁶ Film *Reel Injun* (2009), réalisé par Neil Diamond.

[En ligne] https://www.onf.ca/film/reel_injun/ (consulté le 8 mai 2019).

RESSOURCES

Des vidéos et des films sur et par les Autochtones :



- ♦ Wapikoni : wapikoni.ca
- ♦ Films de l'Office national du film par et sur les Peuples Autochtones : bit.ly/ONF-peuplesautochtones

Les cultures autochtones sont vivantes et dynamiques. Pour en savoir davantage et entamer des échanges :



- ♦ Pour savoir sur quelles terres autochtones vous vivez : territoire-traditionnel.ca
- ♦ Vous informer sur les pensionnats autochtones, voyez cette exposition virtuelle : lesenfantsdevenus.ca/fr/exhibition (soyez indulgents avec la traduction)
- ♦ Visitez le jardin des Premières Nations au Jardin botanique de Montréal : espacepourlavie.ca/jardin-des-premieres-nations



Rendez-vous au festival **Présence autochtone** organisé chaque année dans le quartier des spectacles à Montréal qui présente de la musique, de la danse, des créations, etc. : presenceautochtone.ca/fr

- ♦ Le festival Innu Nikamu : innunikamu.ca
- ♦ Le théâtre Ondinnok est la première compagnie théâtrale autochtone. Pour connaître leurs créations et y assister : ondinnok.org/fr

Visitez le site de **Tourisme Autochtone Québec** pour savoir où et quand se tiendront les pow-wow et plein d'autres activités : tourismeautochtone.com

On vous invite à découvrir les cultures autochtones et à entamer des échanges autour de vous. Vous pouvez, par exemple, visiter des espaces culturels et des musées, découvrir des événements tels que des festivals ou encore, la route des Pow-Wow du Québec.

- ♦ Musée des Abénakis : museedesabenakis.ca/data/?lang=fr (entre Sorel-Tracy et Nicolet)
- ♦ Musée huron-wendat : museehuronwendat.ca (à Wendake)
- ♦ Musée amérindien de Mashteuiatsh : cultureilnu.ca (Innu du Lac St-Jean)
- ♦ Lieu de diffusion des arts, des artistes et des cultures autochtones l'Espace Culturel Ashukan : facebook.com/AshukanMTL (Montréal)
- ♦ Site d'interprétation Micmac de Gespeg : micmacgespeg.ca (près de Gaspé)
- ♦ Maison de transmission de la culture innue SHAPUTUAN : itum.qc.ca/page.php?rubrique=sc_innuaitun_musee (Sept-Îles)
- ♦ Maison de la culture innue – Ekuanitshit : maisoncultureinnue.com (Mingan)
- ♦ Institut culturel cri Aanischaaukamikw : institutculturelcrici.ca (Baie James)
- ♦ La maison amérindienne : maisonamerindienne.com (Mont St-Hilaire)

Ces musées intègrent des expositions dédiées aux cultures autochtones :



- L'exposition *Porter son identité. La collection Premiers Peuples* au Musée McCord : musee-mccord.qc.ca/fr/expositions/porter-son-identite-la-collection-premiers-peuples
- Exposition *1701 – La grande paix de Montréal* à Pointe à Callière : pacmusee.qc.ca/fr/expositions/detail/1701-la-grande-paix-de-montreal-2
- L'exposition *C'est notre histoire* au Musée de la civilisation à Québec : mcq.org/fr/exposition?id=26532
- Salle des Premiers Peuples au Musée canadien de l'histoire à Gatineau : museedelhistoire.ca/event/salle-des-premiers-peuples

DÉFINITIONS

Autochtones

Le terme « Autochtone » désigne une diversité de nations et de peuples ancrés dans les territoires qu'ils occupent depuis des millénaires. Leurs histoires se rejoignent à travers l'impact de la colonisation et les génocides culturels ou physiques perpétrés contre eux par des États colonisateurs. Au Canada, l'article 35 de la Constitution reconnaît comme Autochtones les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Les 11 nations du Québec sont : Abénaki, Anishinabeg, Atikamekw, Cri-Eeyou, Huron-Wendat, Innu/Innu, Inuit, Malécite-Wolastoqiyik, Mi'kmaq, Mohawk-Kanien'kehá:ka, et Naskapi⁷.

Amérindien.ne (désuet)

Terme anciennement utilisé pour désigner les Premières Nations.

Crise d'Oka

La crise d'Oka a duré 78 jours (du 11 juillet au 26 septembre 1990) et opposait des manifestants mohawks au service de police provinciale du Québec et à l'armée canadienne. Au cœur de la crise : la proposition d'agrandissement d'un terrain de golf de 9 trous et un projet immobilier sur des terres en litige où se trouve un cimetière mohawk.

Génocide

Un génocide est commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : a) Meurtre de membres du groupe ; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe⁸.

Indien

Appellation devenue péjorative pour désigner les Premières Nations, mais qui est toujours utilisée comme terme juridique pour désigner les personnes ayant un statut d'Indien dans le cadre de la Loi sur les Indiens toujours en vigueur au Canada.

Inuk (Inuit)

Autochtone de langue esquimaude aléoute dont la communauté est historiquement liée au milieu arctique, notamment le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, le Nord-du-Québec (Nunavik) et le Labrador au Canada.

Loi sur les Indiens

(anciennement l'acte sur l'émancipation des Sauvages) Cette loi définit qui est Indien et quels sont ses droits. Concrètement, les Premières Nations ont perdu le droit de définir qui sont leurs membres, le droit à leur autonomie politique, le droit à l'éducation de leurs enfants selon leurs propres cultures et traditions ainsi que le droit même d'exercer leur culture, y compris leurs célébrations et rituels. La Loi sur les Indiens adoptée en 1876 est un instrument qui perpétue le racisme et le colonialisme, car elle garde les Autochtones avec un statut de mineur sur leur propre territoire.

7 DestiNATIONS : Carrefour International des Arts et Cultures des Peuples Autochtones. *C'est vital. Portraits dynamiques de la production culturelle autochtone en milieu urbain au Québec*, 2016. [En ligne] http://www.desti-nations.ca/wp-content/uploads/2016/05/DestiNATIONS-Cest_Vital-Rapport016.pdf (consulté le 27 juin 2018).

8 Organisation des Nations unies. *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1948. [En ligne] : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CrimeOfGenocide.aspx> (consulté le 27 juin 2018).

Métis

Terme utilisé pour décrire les communautés d'origine mixte européenne et autochtone, provenant principalement de l'Ouest canadien.

Politique d'assimilation

Une politique d'assimilation proprement dite consiste à utiliser des moyens, généralement planifiés, pour maintenir en minorité ou éliminer certains groupes. Une politique d'assimilation a recours à des moyens d'intervention énergique telles l'interdiction, l'exclusion ou la dévalorisation sociale, et parfois, dans les cas extrêmes, la répression et le génocide⁹.

Rafle des années 60

L'enlèvement à grande échelle, dans les années 1960, des enfants autochtones à leur foyer, à leur communauté et à leur famille d'origine, souvent sans le consentement de leurs parents ou de leur bande, et leur adoption ultérieure par des familles, le plus souvent non autochtones, aux États-Unis et au Canada. Selon les sources, entre 11 000 et 20 000 enfants ont été enlevés entre 1960 et 1990¹⁰.

Réconciliation

Telle que présentée par la *Commission de vérité et réconciliation du Canada* (2015 : 3) : « la "réconciliation" consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements.

Pensionnats autochtones

(aussi appelé écoles résidentielles) : Un réseau d'écoles résidentielles qui a existé entre 1880 (dont certaines dès 1830) et 1996. Environ 150 000 enfants Métis, Inuit et des Premières Nations ont été arrachés à leurs familles et leurs communautés et placés de force dans ces écoles où on leur interdisait de parler leur langue et pratiquer leur culture. Au Québec, ce sont environ 13 000 enfants dont plusieurs ont subi des sévices physiques et sexuels. Certains sont même décédés sans que les parents en soient avertis. Les conséquences psychologiques sur les survivants sont nombreuses et encore présentes (détresse, suicide, intoxications, disparition de l'identité culturelle, perte de la langue).

Premières Nations

Terme utilisé pour désigner les peuples autochtones au Canada autres que les Métis et les Inuits. Les membres des Premières Nations sont les premiers occupants des territoires qui constituent aujourd'hui le Canada. Ce sont les premiers Autochtones à être entrés en contact soutenu avec les colons.

Réserve

En vertu de la Loi sur les Indiens, une « réserve indienne » est une terre détenue par la Couronne « pour l'usage et le bénéfice des bandes indiennes ». Bien que les réserves puissent servir de foyer pour les peuples autochtones, elles sont en même temps les représentations tangibles de l'autorité coloniale.

Traités ancestraux

Les traités autochtones sont des ententes reconnues par la Constitution, conclues entre la Couronne et les peuples autochtones. La plupart de ces ententes font état d'échanges qui consistent pour les nations autochtones à accepter de partager certains de leurs intérêts relatifs à leurs terres ancestrales moyennant divers paiements et diverses promesses. Ces traités revêtent parfois un sens plus profond, particulièrement dans l'esprit des Autochtones qui les perçoivent comme des pactes sacrés entre nations. Selon eux, les traités définissent le rapport entre ceux pour qui le Canada est la patrie ancestrale et ceux dont les racines familiales se trouvent dans un autre pays. Les traités constituent donc le fondement constitutionnel et moral des alliances entre les peuples autochtones et le Canada.

⁹ Leclerc, Jacques. *L'aménagement linguistique dans le monde*, 2019. [En ligne] <http://www.oxl.celan.ulaval.ca/> (consulté le 27 juin 2018).

¹⁰ Niigaanwewidam et al. *Rafle des années soixante*, 2016. [En ligne] : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sixties-scoop> (consulté le 27 juin 2018).

REMERCIEMENTS

Idéation, conception et rédaction du livret : Widia Larivière, Mélanie Lumsden (mars 2018)

Gestion du projet et conception graphique : Amnistie internationale Canada francophone

Merci aux membres du groupe de Rive-Sud initiateurs du projet

Révision : Gilles Rivet

Illustration : Meko Ottawa

Vous désirez sensibiliser votre milieu aux réalités autochtones ? Contactez Mikana !

Mikana signifie chemin en langue anishnabe. Mikana est un organisme autochtone sans but lucratif qui a pour mission d'œuvrer au changement social en sensibilisant différents publics aux réalités autochtones au Canada. Nous offrons des ateliers, des conférences et des formations de sensibilisation dans différents milieux.

Mikana : mikana.ca ou info.mikana@gmail.com

Facebook : facebook.com/ProjetMikana/ **Twitter** : @ProjetMikana

Amnistie internationale est un mouvement mondial d'hommes et de femmes qui militent pour le respect des droits humains. Nous sommes indépendants de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion. Notre vision est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Notre mission consiste à effectuer des recherches et à mener des actions pour prévenir et faire cesser les graves atteintes aux droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques.

Pour obtenir des copies, écrivez à :
accueil@amnistie.ca

amnistie.ca



Facebook : facebook.com/Amnistie.internationale.Canada.francophone/



Twitter : @AmnistieCA



Instagram : [Amnistie_canadafr](https://www.instagram.com/Amnistie_canadafr)



YouTube : [AmnistieWeb](https://www.youtube.com/AmnistieWeb)

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 500
Montréal, H2X 3V4
Québec, Canada

AMNISTIE
INTERNATIONALE



MIKANA

Mise à jour mai 2019